



**ACADÉMIE
D'ORLÉANS-TOURS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Rectorat de l'Académie d'Orléans-Tours
Pôle Établissements et Vie Scolaire**



**Délégation académique
à la Vie Lycéenne et Collégienne**

Orléans, le 25 novembre 2021

DAVL

Affaire suivie par :

Sylvain DISSON

Tel : 02 38 79 39 85

Port : 06 14 53 09 31

Mél : davl@ac-orleans-tours.fr

21 rue Saint-Etienne

45043 Orléans Cedex 1

Compte-rendu de réunion du conseil académique de la vie lycéenne

Présents : Sylvain Disson DAVL, Karen Prévost-Sorbe CLEMI, Sandrine Devoucoux CT-AS, Corinne Moutaux Provisseure, Dominique Raveneau CM-EDD, Caroline Ferrière Professeure, Rafaël Cauchi CPE, Martine Rico & Martial Guillière FCPE.

Excusés : Katia Beguin Rectrice, Philippe Picard CT-EVS, Frédéric Clavé IA-IPR EVS, Romain Mercier CR-CVL, Arnaud Jean CR-CVL, Karima Madoun AROEVEN, Alexandrine Blavet PEEP, Nicolas Montlivet DAREIC, Christine Szalkowski CM-Egalité, Marc DUBOIS Provisseur,

Les lycéens du CAVL :

Anne-Lise Bainier

Lucas Laury

Florian Bureau

Marc-Antoine Pigeat

Clara Casado

Jhoanis Luba Nkala

Louis Creton

Guillaume Triot

Soline Hariz

Macha Gracki

Les lycéens du CAVL excusés :

Lucie Marandon

Geoffrey Dessalles

Maewenn Prioul

Tom Guillier

Yannis Pagnon

Margot Lelievre

Manon Perdreau

Doryan Lhoste

Pauline Grenouilloux

Mathéo Charron

Emile Villejoubert

Ordre du jour :

- Point sur la Vie Lycéenne dans l'académie
- Réflexions sur l'engagement des lycéens dans les CVL & MDL
- Droits Lycéens
- Présentation du projet d'ouverture européenne du CAVL
- Premiers échanges sur le droit de vote à 16 ans
- Questions diverses

Point sur la vie lycéenne dans l'académie

On entend par « Vie lycéenne » l'engagement des lycéens pour le fonctionnement de leur lycée et pour l'amélioration de leur cadre de vie. C'est un apprentissage du vivre ensemble et de la citoyenneté au sein du lycée. Son exercice est un vaste champ éducatif pour préparer la société de demain.

Parmi les multiples possibilités qui participent à ces apprentissages, les deux leviers historiques sont les Conseils de vie lycéenne (CVL) pour la question de la démocratie, et les Maisons des lycéens (MDL) pour la découverte du milieu associatif. Ces dernières années, d'autres possibilités d'engagement répondent aux attentes des jeunes : Ambassadeur de lutte contre le harcèlement, Eco-délégués ...etc...

Le taux de participation aux élections CVL organisées chaque année dans les lycées et EREA, appartient au panel des indicateurs MELUSINE du ministère de l'éducation. Ce seul taux apprécie la performance scolaire dans le domaine de l'engagement des jeunes. Il contribue à la mise en œuvre des programmes budgétaires.

Grâce au travail quotidien des référents de vie lycéenne des 90 lycées de l'académie d'Orléans-Tours, **le taux de participation aux élections CVL a gagné plus de 20 points en deux ans !** Il est passé de 33% en 2019 à 54% en 2021. Il place notre académie en deuxième position du classement national.

ELECTIONS CVL

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution sur l'année
Cher 18	34,4%	38,0%	32,0%	40,1%	48,3%	59,6%	11%
Eure-et-Loir 28	34,8%	28,0%	27,2%	30,7%	41,1%	55,3%	14%
Indre 36	48,7%	52,0%	49,6%	51,0%	56,5%	57,8%	1%
Indre-et-Loire 37	41,9%	30,0%	29,4%	31,9%	47,2%	52,3%	5%
Loir-et-cher 41	27,2%	30,0%	31,5%	30,7%	41,7%	50,8%	9%
Loiret 45	25,1%	28,0%	32,9%	28,1%	44,2%	53,4%	9%
ACADEMIE	33,8%	31,0%	32,1%	33,3%	45,5%	54,2%	9%
NATIONAL			38,3%	37,4%	36,9%	39,4%	3%

C'est donc 54% des lycéens de l'académie qui ont porté haut les couleurs de la démocratie scolaire en octobre dernier, alors que la cible était à 40%.

C'est un score remarquable. Cependant, d'autres actions permettent d'apprécier la dynamique de l'engagement lycéen à sa juste valeur : le questionnaire annuel de vie lycéenne fournit aux différents acteurs de la vie lycéenne des indications précieuses pour identifier les obstacles rencontrés dans la mise en œuvre des textes et suggérer des évolutions. Les appels à projets pilotés par le CAVL offrent la possibilité de financer les CVL tout en exerçant les lycéens à la méthodologie de projet. Le dispositif des ambassadeurs lycéens contre le harcèlement permet un engagement de terrain et un apprentissage de la responsabilité, doublé du plaisir de transmettre aux pairs.

AMBASSADEURS CONTRE LE HARCELEMENT

Amb Lycéens	2019-2020	2020-2021	2021-2022	Total général
18	37	22	36	95
28	74	49	80	203
36	56	44	33	133
37	89	69	96	254
41	40	13	34	87
45	73	88	120	281
Total général	369	285	399	1053

Lycées avec amb	2019-2020	2020-2021	2021-2022	ratio lycéés sur 3 ans
18	9	3	7	9/13
28	9	7	9	13/15
36	5	5	6	7/10
37	10	11	13	17/20
41	5	1	4	5/10
45	12	11	15	18/22
Total général	50	38	54	65/90

Enfin, notons deux particularités de notre académie : la quasi couverture associative des lycées grâce aux Maisons des lycéens et l'incroyable mobilisation du CAVL pour l'étude des droits lycéens en Europe grâce au programme ERASMUS.

Réflexions sur l'engagement des lycéens dans les CVL & MDL

Le 8 juillet 2021, le CAVL s'est réuni en présentiel à Orléans et a travaillé autour de 4 ateliers dont les problématiques étaient :

1. Quelles actions, quels acteurs, quels moyens pour que les semaines de l'engagement soient riches ? (Quelles soient riches en information et qu'elles suscitent des candidatures pour le CVL)
2. Comment préparer un scrutin qui favorise la participation tout en veillant à ce que le vote soit volontaire ?
3. Comment mettre en valeur le CVL ? Comment générer de la reconnaissance envers les élus ?
4. Quelles propositions d'actions et de projets peuvent contribuer à l'essor d'un CVL ?

Ce travail était rendu nécessaire suite à l'enquête annuelle nationale sur la vie lycéenne, dont les résultats académiques avaient été présentés lors du troisième CAVL de l'année dernière.

On pouvait lire :

« Parmi les réponses, 1 lycée sur 5 déclare que le CVL n'est pas complet. Lorsque le CVL n'est pas complet, c'est par manque de candidats (plus de 80%). Une réflexion devra être entamée pour définir des stratégies visant à susciter des candidatures. Elle mobilisera les référents de vie lycéenne, mais aussi les élus CVL et CAVL. Les trois semaines de l'engagement de septembre-octobre constituent le meilleur moment pour atteindre cet objectif, mais nécessite une préparation en amont, voire en fin d'année scolaire précédente ».

Voici une synthèse des réflexions issues des ateliers :

Atelier 1

Acteurs : Elèves, anciens élus ou impliqués dans la vie de l'établissement (ambassadeurs, MDL, Sportifs, CVL...). Intervenants extérieurs engagés.

Moyens : Réseaux sociaux, Pronote, vidéos. Réunions courtes et dynamiques. Passage dans les classes et information dans les collèges

Actions : Présentation des projets réalisés, apport pour le lycée et pour les lycéens (droits), Mobiliser les clubs.

Atelier 2

Expliquer les acronymes, et le rôle des structures. CVL MDL ... En utilisant les moyens numériques : TV, PRONOTE, réseaux sociaux. Afficher les professions de foi sur ces supports électroniques.

Favoriser les votes électroniques.

Utiliser les Personnels (AED, PP, ...) pour sensibiliser. Informer les professionnels.

Instances et Assemblées doivent disposer d'un espace PRONOTE.

Atelier 3

Visibilité du CVL : communication (Instagram élève) Charte commune à tous les lycées. Pour les professeurs : communiquer aussi et les informer. Le CVL se présente lors des réunions de prérentrées.

Veillez à ce que les élus soient reconnus. Les identifier dans l'établissement. Valoriser plus visiblement sur PARCOURSUP et sur les bulletins, uniformément dans tous les lycées.

Atelier 4

Actions CVL : Culture, Flac (fête lycéenne des arts et de la culture), Découvertes des métiers, SNU, BAFA, Média lycéens, InterCVL, Journée de sensibilisation. Information aux collégiens (3èmes) rencontre CVC et CVL, EDD. Mur de photos sur les événements passés et les articles lycéens.

Créer et diffuser des calendriers des événements.

Droits Lycéens

Pour une connaissance parfaite des droits lycéens, les élus CAVL propose aux adultes du CAVL un Quizz sur la [charte des droits lycéens](#) annexée à la circulaire de 2016 : « [Pour un acte II des droits lycéens](#) ».

Présentation du projet d'ouverture européenne du CAVL



Genèse : La DAREIC (délégation académique aux relations européennes et internationales et à la coopération) dispose cette année de financements de la part de l'agence Erasmus+.

Ces financements permettront de réaliser des mobilités d'élèves et de personnels de l'académie. Les élus du CAVL peuvent en bénéficier. Une première présentation de ce programme a été réalisée le 8 juillet 2021 lors d'une réunion du CAVL.

OBJECTIFS du déplacement des élus CAVL en Europe :



- Présenter dans plusieurs lycées européens, la démocratie scolaire et le fonctionnement de l'apprentissage de la citoyenneté en France. (Cadre ERASMUS)
- Questionner les interlocuteurs pour s'informer des droits lycéens dans le pays d'accueil

CONTENUS :

1. Elaboration du contenu des capsules vidéos d'une minute trente (1min30) maximum.
2. Rédaction du questionnaire commun pour toutes les structures scolaires qui seront visitées
3. Elaboration d'un support de communication pour la présentation des lycées français : organisation générale, droits lycéens, valeurs de la république et démocratie lycéenne.

ORGANISATION :

- Présentation des destinations, budgets dates de chaque groupe.
- Présentation du calcul de la subvention ERASMUS
- Recherche d'accompagnateurs.

Le relevé de conclusions daté du 13 octobre 2021 présente une synthèse des travaux effectués par les élus CAVL qui se sont réunis de nombreuses fois depuis septembre pour l'élaboration du projet. Ils ont été accompagnés par Nicolas Montlivet DAREIC et Karima Madoun Directrice régionale de l'AROEVEN, qui ont tous deux une grande expérience des déplacements d'adolescents à l'étranger.

Un exemplaire de ce relevé de conclusions est annexé à ce compte rendu.
Le Diaporama annexé présente l'élaboration des budgets prévisionnels.

Premiers échanges sur le droit de vote à 16 ans

Pour permettre aux membres adultes du CAVL de découvrir la pertinence des échanges en séminaire de préparation du CAVL, un débat simple a été proposé en séance plénière : Pour ou contre le droit de vote à 16 ans ?

L'objectif n'était pas d'apporter un avis tranché du CAVL sur ce sujet mais, pour les lycéens, d'aiguiser son esprit critique et de perfectionner son argumentation.

De cet exercice, il est apparu que les avis sont assez différents. Les arguments et contre arguments ont pu être débattus grâce à une animation spécifique : « [la rivière du doute](#) », appelée aussi « débat mouvant ». Cette technique d'animation est conseillée pour les débats entre élus CVL.

Prochaine réunion du CAVL : 3 février 2022

Sylvain DISSON
Délégué académique à la vie lycéenne